

**RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE RÉVISION COMPTABLE

SESSION DE DECEMBRE 2017

**ÉPREUVE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
ET DROIT DES AFFAIRES**

Durée : 3 heures - Coefficient : 1

Le sujet se présente sous la forme d'une seule partie

Notes :

- 1. Aucun document n'est autorisé.*
 - 2. Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel.*
 - 3. Le sujet comporte 4 pages (y compris la page de garde).*
 - 4. Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.*
-

La société BOCHRA est une société anonyme au capital de 750.000 dinars (divisé en 750.000 actions). Ce capital est détenu par six frères et leur sœur qui sont tous membres du conseil d'administration. La société exploite une grande ferme agricole située dans une zone décentralisée, elle vend des arbres fruitiers à des pépinières et à des particuliers.

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur A détenant 20% du capital. Monsieur B, non actionnaire, occupe la fonction de directeur général.

1- La société BOCHRA a sollicité une banque commerciale pour obtenir un emprunt bancaire de 30 millions de dinars pour le financement de ses investissements. La banque conditionne l'accord du crédit à l'obtention des derniers états financiers ou d'une situation intermédiaire récente. La société a présenté à la banque les états financiers non audités au 31-12-2016, ainsi que des états au 30 juin 2017. Lors de l'établissement de ces états, une partie des ventes a été rattachée par anticipation à la période, et les stocks ont été valorisés aux prix de vente, permettant ainsi de présenter un bénéfice respectivement de 500.000 et 300.000 dinars.

2- Face à la pression des actionnaires, la société BOCHRA leur a présenté, lors d'une réunion informelle à laquelle tous les actionnaires ont été présents, les états financiers en cours d'audit au 31-12-2016, ainsi que les états financiers au 30 juin 2017 déjà présentés à la banque ayant permis le déblocage du crédit sollicité le 30 septembre 2017. Le bénéfice présenté dans ces états a eu un effet positif pour atténuer les tensions entre les actionnaires.

3- Le conseil d'administration a tenu sa dernière réunion le 22 août 2017, aucun procès verbal n'a été dressé par le président, mais d'après le secrétaire de séance, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

Décision n° 1 : Le conseil d'administration arrête les états financiers de l'exercice 2016 qui dégagent un bénéfice de 500.000 dinars, et communique ces comptes à Monsieur le commissaire aux comptes membre de la compagnie des comptables de Tunisie, pour établir son rapport.

Décision n° 2 : Le conseil d'administration autorise les conventions suivantes :

- location du siège social auprès de A ;

- vente d'une voiture à sa valeur nette comptable à l'administrateur Mme C.

Décision n°3 : Le conseil d'administration donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs, au directeur général et au commissaire aux comptes pour la gestion de l'exercice 2016.

Décision n°4 : Le conseil décide de distribuer des dividendes de 500.000 dinars.

Décision n°5 : Le conseil tout en remerciant la direction des performances réalisées par la société, décide de majorer les émoluments du président du conseil et du directeur général de 30%, et ce, à partir du 1 septembre 2017.

4- Le commissaire aux comptes vient d'appliquer les dispositions prévues par l'article 270 du code des sociétés commerciales suite à un détournement commis par le responsable commercial. Ce dernier modifie le nom du bénéficiaire de chèques reçus

des clients et les déposent dans son propre compte bancaire. Les comptes clients correspondants demeurent débiteurs et n'ont pas été provisionnés.

5- L'inventaire de la caisse et des effets au 31-12-2016, montre l'existence de plusieurs chèques reçus des clients dont l'échéance est postérieure à la date d'arrêté des états financiers.

6- La société BOCHRA finance des besoins de trésorerie par le recours à une société de Factoring, qui avance 90% de la valeur des factures de ventes présentées sur des clients à terme. Il arrive parfois, en l'absence de factures, que Mr **B** établit et signe des factures de vente, qui ne correspondent à des livraisons réelles. Ces factures sont présentées à la société de Factoring pour financement et sont annulées ensuite.

7- Monsieur **A** exploite, à titre personnel, un domaine limitrophe à la ferme de la société, il arrive que certains travaux agricoles soient effectués pour son compte. Le total annuel de ces travaux ne dépassant pas 10.000 dinars a été jugé non significatif, ces travaux n'ont jamais été facturés.

8- Suite au décès de l'un des actionnaires, la société BOCHRA a mis à jour le registre des actionnaires en inscrivant, sur la base d'un acte de partage daté du 30-10-2017, et sans faire passer l'opération en bourse, les noms de ses frères et de sa sœur seuls héritiers, ainsi que le nombre d'actions attribués à chacun d'eux.

9- La dernière assemblée générale ordinaire de BOCHRA, à laquelle avait assisté des actionnaires représentant 48% du capital, avait adoptée en novembre 2017, à la majorité de 51% les résolutions suivantes :

- approbation des comptes de l'exercice 2016, ainsi que les opérations décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- distribution du bénéfice 2016, alors que la situation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	31-12-2016	31-12-2015
Capital social	750.000	750.000
Prime d'émission	50.000	50.000
Réserves de réinvestissement exonéré	60.000	60.000
Subvention d'investissement	34.000	51.000
Résultat reporté	-50.000	0
Résultat net de l'exercice	500.000	-50.000

En application de cette résolution, le directeur général a signé des chèques de dividendes au profit de tous les actionnaires.

10. La société BOCHRA vient de contracter en octobre 2017 un nouveau crédit bancaire de 10 millions de dinars en vue de financer l'acquisition de 60% du capital d'une SARL ALFA gérée par Monsieur **A**, qui elle-même (ALFA) contrôle la société BETA SARL gérée par Monsieur **B**.

BETA SARL est l'un des principaux fournisseurs de la société BOCHRA. Cette dernière loue auprès de BETA, et depuis quelques années, un local abritant un de ses points de vente. Le contrat vient d'être renouvelé pour cinq années à compter du 1^{er} novembre 2017, avec une augmentation du loyer annuel de l'ordre de 10%.

Courant 2017, les achats de ALFA ont totalisé 2 millions de dinars totalement écoulés.

La société BOCHRA envisage de réaliser une augmentation de capital en numéraire de 250 000 dinars, elle propose à la société BETA de souscrire à la totalité de cette augmentation par incorporation partiellement de la dette, accusant actuellement un solde de 1 millions de dinars. Les nouveaux titres seront émis à une valeur de 1,5 dinars et sont à libérer totalement à la souscription.

Travail demandé :

- 1-** Concernant la distribution de dividendes :
 - Discuter, dans un cadre général, de la possibilité juridique de distribuer des dividendes provenant d'un bénéfice dégagé au titre d'une situation intermédiaire ?
 - Discuter des conséquences pénales découlant de la distribution de dividendes effectuée par la société BOCHRA ?. **(2 points)**
- 2-** Discuter de la régularité en droit des décisions prises par le conseil d'administration de BOCHRA, ainsi que du risque pénal éventuel s'y rapportant ?. **(2 points)**
- 3-** Dégager les autres situations, autres que celles traitées dans les deux questions précédentes, qui peuvent constituer des infractions pénales. Préciser leurs éléments constitutifs et désigner les présumés auteurs de chaque infraction ?. **(6 points)**
- 3-** En dehors de la régularisation des infractions pénales, quelles sont les éventuelles autres régularisations à effectuer par la société BOCHRA à l'effet de se conformer au code des sociétés commerciales ?. Présenter les éléments à prévoir au niveau du rapport spécial de commissariat aux comptes de 2017 ?. **(3 points)**
- 4-** Analyser la situation juridique de la société ALFA et proposer toutes opérations nécessaires de régularisation, avec indication des éléments à prévoir dans le rapport spécial de commissariat aux comptes ?. **(3 points)**
- 5-** Analyser la situation juridique de la société BETA et proposer toutes opérations nécessaires de régularisation, avec indication des éléments à prévoir dans le rapport spécial de commissariat aux comptes?. **(3 points)**
- 6-** Indiquer sous forme de tirets, les étapes nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital de BOCHRA, dont la convocation vient d'être lancée pour le 15 Janvier 2018 ?. **(1 point).**